



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 6 juin 2022  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.03** Dépôt, par la mairesse, du rapport sur les faits saillants des résultats de l'exercice financier de 2021 de l'arrondissement de LaSalle.  
1225212016

PÉRIODE DE RÉPONSES ET QUESTIONS DU PUBLIC

- 10.04** Période de réponses et questions du public

CONDOLÉANCES

- 10.05** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur John Campbell à la suite du décès de son épouse, madame Diane Tétrault.
- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Pierre Laporte à la suite de son décès.

## PROCÈS-VERBAL

- 10.07** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 mai 2022, à 19 h.

## CORRESPONDANCE / DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.08** Autoriser le dépôt du projet de réhabilitation de la Marina de l'arrondissement de LaSalle au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - phase II. Désigner le directeur des Travaux publics de l'arrondissement pour signer la demande.

1220269003

- 10.09** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2022.

1229582011

- 10.10** Déposer une pétition visant la création d'un corridor scolaire dans la ruelle derrière l'École du Grand-Héron.

1227405008

- 10.11** Déposer une pétition visant à améliorer l'éclairage sur le boulevard Champlain, entre la 35<sup>e</sup> Avenue et la rue Raymond, et à renforcer la sécurité du secteur.

1225212018

## **20 – Affaires contractuelles**

### CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES AUTRES QUE PROFESSIONNELS

- 20.01** Accorder un contrat à Charex Inc. pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 536 779,43 \$, taxes incluses, (contrat: 3 215 254,03 \$ + contingences 192 915,24 \$ + incidences: 128 610,16 \$) et autoriser l'affectation d'un montant de 1 000 000,00\$ \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat- Appel d'offres public 719134, Contrat R.B. 22-1892 (1 soumissionnaire).

1227151012

- 20.02** Octroyer un contrat à 9409-6575 Québec Inc., (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards incluant transport et disposition des résidus pour l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 105 140,04 \$, taxes incluses (contrat: 100 541,04\$ + contingences 4 599,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 22-19252, Contrat N.P.22-1898 (4 soumissionnaires conformes)

1227151014

**20.03** Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un skate park et d'un jeu d'eau au parc Raymond dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 852 149,09 \$ taxes incluses (contrat : 3 439 054,71 \$+ contingences: 275 124,38 \$ + incidences: 137 970,00 \$) - Appel d'offres public n° 689550 - Contrat AP. 22-1887 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 2 000 000,00 \$ pour le financement de ces travaux et d'autoriser l'affectation de 600 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.  
1227151015

#### APPEL D'OFFRES PUBLIC

**20.04** Amender la résolution CA22 200134 afin de modifier la source de financement de l'appel d'offres public 701244 et d'autoriser l'affectation de 1 800 000 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer le projet du lot 2 visant la promenade Lionel-Boyer.  
1227405002

#### ENTENTE

**20.05** Autoriser la signature de la convention de services avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.  
1229309016

**20.06** Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.  
1227551011

#### IMMEUBLE - LOCATION

**20.07** Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025, pour une somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables.  
1223630002

#### SUBVENTION - CONTRIBUTION FINANCIÈRE

**20.08** Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de l'ITALFESTMTL (anciennement Semaine italienne de Montréal) le 9 août 2022 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.  
1227551012

**20.09** Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 12 juin 2022.

1225212019

**20.10** Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à la Paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice « Un spectacle d'amour et de paix » qui a eu lieu le samedi 4 juin 2022.

1225212017

### **30 – Administration et finances**

#### ADMINISTRATION - FRAIS DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

**30.01** Entériner la décision de déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se sont tenues à Gatineau du 25 au 27 mai 2022.

1227405007

#### DÉCLARATION / ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

**30.02** Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 25 juin 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1229309019

**30.03** Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 30 et 31 juillet 2022 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman, à LaSalle et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1229309018

**30.04** Autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir son pique-nique annuel le 30 juillet 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1229309015

**30.05** Entériner l'autorisation accordée à l'école Children's World Academy sise au 2241, rue Ménard d'avoir tenu un événement communautaire le 27 mai 2022.

1229002004

**30.06** Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

1227817003

**30.07** Autoriser les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, à déposer une demande pour un permis accessoire à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.  
1227551013

#### REDDITION DE COMPTES

**30.08** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 avril au 19 mai 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2022.  
1223035008

### **40 – Réglementation**

#### AVIS DE MOTION

**40.01** Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.  
1225212014

#### DÉPÔT ET PRÉSENTION

**40.02** Déposer et présenter le projet de règlement visant à amender le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.  
1225212015

#### DÉLÉGATION

**40.03** Demande de délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du RCI 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal.  
1229255001

#### DÉROGATION MINEURE

**40.04** Accorder une dérogation mineure (demande DM3003168859), pour un bâtiment multifamilial situé au 1395, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 500 619), afin d'autoriser une distance entre la construction souterraine non apparente et la ligne de terrain avant de 0,3 mètre, alors que la distance minimale exigée est de trois (3) mètres en vertu de l'article 6.1.1, paragraphe 4, sous-paragraphe c) du Règlement de zonage numéro 2098.  
1229582001

#### PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

**40.05** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707674), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 744).  
1229582010

- 40.06** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707794), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 745).  
1229582009
- 40.07** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707795), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 746).  
1229582008
- 40.08** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707694), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 743).  
1229582007
- 40.09** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707695), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 742).  
1229582006
- 40.10** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707697), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 741).  
1229582005
- 40.11** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707696), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 740).  
1229582004
- 40.12** Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003167101), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé situé au 55, avenue Stirling (lot 1 929 756).  
1229582003
- 40.13** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3003150855), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale mixte au 1791-1819, avenue Dollard (Lot numéro 1 724 957).  
1229582002

## CIRCULATION / STATIONNEMENT

**40.14** Maintenir les règles de stationnement actuelles sur la terrasse de la Beauce.  
1227405006

## **50 – Ressources humaines**

**50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.  
1226456006

## **70 – Autres sujets**

**70.01** Levée de la séance



**Dossier # : 1225212016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, par la mairesse, du rapport sur les faits saillants des résultats de l'exercice financier de 2021 de l'arrondissement de LaSalle.

De déposer le rapport de la mairesse sur les faits saillants des résultats de l'exercice financier de 2021 de l'arrondissement de LaSalle.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-03 07:28

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION****Dossier # :1225212016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, par la mairesse, du rapport sur les faits saillants des résultats de l'exercice financier de 2021 de l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

Conformément aux dispositions de l'article 144.7 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, et à l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes, lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 200211 (7 juin 2021) Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 (dossier 1217846001)

CA20 200239 (13 juillet 2020) Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 (dossier 1207846003)

**DESCRIPTION**

Le rapport de la mairesse sur la situation financière au 31 décembre 2021 de l'arrondissement de LaSalle est porté à l'attention des membres du conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION**

La mairesse de l'arrondissement doit faire rapport aux citoyens lors d'une séance ordinaire du conseil des faits saillants des résultats financiers et du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe de l'année précédente si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-06-02



**Dossier # : 1220269003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt du projet de réhabilitation de la Marina de l'arrondissement de LaSalle au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - phase II. Désigner le directeur des Travaux publics de l'arrondissement pour signer la demande.

D'autoriser le dépôt du projet de réhabilitation de la Marina de l'arrondissement de LaSalle au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleu - phase II;

De désigner le directeur des travaux publics pour signer ladite demande;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

D'assurer l'accès permanent et public du terrain visé par le projet;

De maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal; et

D'adhérer aux objectifs du programme et en respecter les modalités.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-02 17:27

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1220269003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le dépôt du projet de réhabilitation de la Marina de l'arrondissement de LaSalle au Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue - phase II. Désigner le directeur des Travaux publics de l'arrondissement pour signer la demande.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le site de la Marina LaSalle (Parc de l'Aqueduc La Bécane / Marina) est situé au bord du fleuve Saint-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle. On y trouve un chalet, une roulotte-toilette installée pendant la saison estivale, des quais et rampes de mise à l'eau des embarcations et un stationnement d'une quarantaine de places. Le site est traversé par la piste cyclable de la route verte qui fait partie du réseau cyclable 4 saisons de la Ville de Montréal.

Le chalet trop restreint, ne répond pas aux besoins des usagers et il manque de commodités de base comme les toilettes fonctionnelles. De plus, le site présente quelques problématiques de sécurité à cause de la piste cyclable qui traverse la voie d'accès et les berges sont affectées par l'érosion. Afin de remédier à ces problématiques et en vue d'améliorer les services pour les citoyens, des travaux de réfection du chalet et du site sont nécessaires. Pour ce faire, l'arrondissement de LaSalle désire d'obtenir une contribution financière dans le cadre du programme d'aide financière La Trame Verte et Bleu de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à obtenir le soutien financier de la CMM pour la mise en valeur et la réhabilitation du site de la Marina de LaSalle pour permettre l'accès aux milieux naturels aux usagers.

L'arrondissement s'engage par résolution du conseil d'arrondissement à:

- Autoriser la présentation de la demande de financement et confirmer l'engagement de l'arrondissement d'assumer sa part d'investissement au projet;
- Désigner les personnes autorisées à signer la convention, ainsi que les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité pour ce projet;
- Confirmer l'engagement à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement;

- Maintenir un accès permanent et public du terrain visé par le projet et à maintenir l'accès gratuit ou, lorsque requis, d'établir une tarification unique pour les citoyens du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal.

## JUSTIFICATION

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

### IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cristian FARAON

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY

Le : 2022-05-30

c/d immeubles et materiel roulant <<arr.  
verdun et lasalle>>

Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1229582011**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2022.

Il est recommandé :  
D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2022.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:45

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229582011

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2022.

**CONTENU****CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 mai 2022.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1227405008**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs , Division des communications\_du secrétariat et des archives

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Déposer une pétition visant la création d'un corridor scolaire dans la ruelle derrière l'École du Grand-Héron

De déposer une pétition visant la création d'un corridor scolaire dans la ruelle derrière l'École du Grand-Héron et la transmettre au comité de circulation pour étude et recommandations.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2022-05-24 13:48

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227405008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer une pétition visant la création d'un corridor scolaire dans la ruelle derrière l'École du Grand-Héron

**CONTENU****CONTEXTE**

Une pétition a été déposée le 8 avril 2022 visant la création d'un corridor scolaire dans la ruelle derrière l'École du Grand-Héron pendant les horaires d'achalandage scolaire, soit de 7 h 30 à 8 h 15. La pétition comporte 78 signatures de résidents du quartier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Demande d'étude d'un corridor scolaire.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La demande sera transmise au comité de circulation pour étude et recommandations.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## ADMINISTRATIFS

### VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-05-19



**Dossier # : 1225212018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer une pétition visant à améliorer l'éclairage sur le boulevard Champlain, entre la 35e Avenue et la rue Raymond, et à renforcer la sécurité du secteur.

De déposer la pétition des résidents du boulevard Champlain portant sur l'éclairage sur le boulevard Champlain, entre la 35e Avenue et la rue Raymond, et le renforcement de la sécurité du secteur.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-01 15:12

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1225212018

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer une pétition visant à améliorer l'éclairage sur le boulevard Champlain, entre la 35e Avenue et la rue Raymond, et à renforcer la sécurité du secteur.

**CONTENU****CONTEXTE**

Une pétition a été déposée le 13 mai 2022 visant l'amélioration de l'éclairage sur le boulevard Champlain, entre la 35e Avenue et la rue Raymond. La pétition vise également l'augmentation de la superficie des allées de stationnement des résidences pour permettre le stationnement de plus d'un véhicule dans l'allée. La pétition comporte 10 signatures de résidents du quartier.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La pétition sera transmise aux directions concernées pour étude et recommandations.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-06-01

**Dossier # : 1227151012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des Travaux de réfection de revêtement bitumineux et modification des rues Larente et 11e et 12e Avenue, de sentiers rue de Newport à 90e Avenue, et placette Santa Lucia del Mela dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 3 536 779,43 \$, taxes incluses, (contrat: 3 215 254,03 \$ + contingences 192 915,24 \$ + incidences: 128 610,16 \$) et autoriser l'affectation d'un montant de 1 000 000,00\$ \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat- Appel d'offres public 719134, Contrat R.B. 22-1892 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Charex Inc., pour les lots 1,2,4 et 5, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des Travaux de réfection de revêtement bitumineux et modification des rues Larente et 11e et 12e Avenue, de sentiers rue de Newport à 90e Avenue, et placette Santa Lucia del Mela dans l'arrondissement de LaSalle, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 215 254,03 \$ (taxes incluses) , conformément aux documents de l'appel d'offres public 719134;
2. d'autoriser une dépense de 192 915,24 \$\$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
3. d'autoriser une dépense de 128 610,16 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser l'affectation d'un montant de 1 000 000,00\$ \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat.
5. d'imputer cette dépense qui sera assumée par l'arrondissement et la ville centrale conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-20 07:40**Signataire :**

Christianne CYRENNE



Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227151012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Charex Inc., pour des Travaux de réfection de revêtement bitumineux et modification des rues Larente et 11e et 12e Avenue, de sentiers rue de Newport à 90e Avenue, et placette Santa Lucia del Mela dans l'arrondissement de LaSalle- Dépense totale de 3 536 779,43 \$, taxes incluses, (contrat: 3 215 254,03 \$ + contingences 192 915,24 \$ + incidences: 128 610,16 \$) et autoriser l'affectation d'un montant de 1 000 000,00\$ \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat- Appel d'offres public 719134, Contrat R.B. 22-1892 (1 soumissionnaire).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire poursuivre son programme de réfection routière afin d'offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité. Dans ce but, nous prévoyons réaliser des Travaux de réfection de revêtement bitumineux et modification des rues Larente et 11e et 12e Avenue, de sentiers rue Newport à 90e Avenue, et rue Bois-des-Caryers à Jean-Chevalier, et la placette Santa Lucia del Mela dans l'arrondissement de LaSalle.

La Direction de la Mobilité profite des travaux de l'arrondissement afin d'y intégrer des bornes de recharge pour véhicules électriques. Cette collaboration exemplaire permet d'intégrer des bornes de recharge sur des sites où il n'était pas possible d'en mettre auparavant grâce à des travaux de partenaires.

Sur le projet de la 11e et de la 12e avenue, la nouvelle configuration permettra l'ajout d'un site double de recharge (4 bornes) qui pourra desservir ce secteur dense.

Sur le projet de la rue Larente, un nouveau site de recharge (2 bornes) pourra être ajouté grâce à l'élargissement de trottoir qui y sera réalisé par l'arrondissement.

Ces rues, situées sur le réseau local de l'arrondissement, ont été choisies selon les indices de dégradation mesurés lors des auscultations réalisées pour le plan directeur de la Ville de Montréal.

Le 21 août 2017, la Ville de Montréal a adopté un nouveau règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (ESP) (Règlement 17-078) et ensuite intégré dans le nouveau règlement 20-30. L'arrondissement de LaSalle doit procéder à la reconstruction de la section du branchement d'eau jusqu'à la vanne d'arrêt intérieur lorsque des travaux sont planifiés par la Ville.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2020-

001) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique sont admissibles à un programme de subvention (TECQ). Le remplacement des entrées de service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacement de branchements d'eau en plomb ou en acier galvanisé ayant été en contact avec le plomb sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

Selon le calendrier prévisionnel indiqué au sommaire décisionnel, les travaux de remplacement d'entrées de service en plomb débuteront en mai 2022 et seront terminés en août 2022.

L'arrondissement LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'arrondissement LaSalle doit utiliser les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb, compléter le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive et selon la fréquence prévue et doit fournir tout document technique et financier relatifs à ces travaux. À la fin des travaux, l'arrondissement LaSalle doit transmettre à la DRE tous les livrables prévus à la directive, confirmer que le tableau RDR est complet et le signer.

Dans le présent projet, la DRE a réalisé des dépistages des ESP par la technique du Palintest étant donné le faible potentiel de rencontrer ce type de matériaux dans les rues de notre contrat. Il est prévu une quantité prévisionnelle dans le bordereau de prix afin de remplacer les entrées de service en plomb.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO pour des Travaux de réfection de revêtement bitumineux et modification des rues Larente et 11e et 12e Avenue, de sentiers rue d'Eastman à 90e Avenue, et rue Bois-des-Caryers à Jean-Chevalier, et la placette Santa Lucia del Mela dans l'arrondissement de LaSalle. Les documents d'appel d'offres étaient disponibles le 18 mars 2022. Un délai de 26 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 avril 2022 à 13 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Trois addenda ont été émis :

No 1 : Précisions sur COVID

No 2 : Précisions sur différents éléments Clauses Techniques et administratives

No 3 : Précisions sur la page sommaire (Section IV du cahier des charges)

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA22 20 0015 - 17 janvier 2022 – (1216152013)** De déposer et de présenter le projet de règlement d'emprunt LAS-0150 visant la réfection d'infrastructures de voirie tel que bordures, trottoirs, fondations de chaussée, pavages, puisards, regards, remplacement de bornes incendies, panneaux identificateurs, poubelles souterraines, plantations d'arbres et

autres travaux incidents. Des travaux de remplacement de bases de béton, de lampadaires, points d'alimentation et toutes les signalisations lumineuses situées dans l'emprise de rue font également partie de ce règlement. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans et les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de remplacement de revêtement bitumineux, de trottoirs et de fondation de rues. Les rues répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2022;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;

Les travaux sur les rues locales suivantes seront payés par l'arrondissement.

Lot 1 : Travaux de réfection de revêtement bitumineux et modification de la rue Larente

Lot 2 : Travaux de réfection de revêtement bitumineux et modification de la rue 11e et 12e Avenue,

Lot 4 : Réaménagement du sentier piéton entre la rue De Newport et la 90e Avenue,

Lot 5 : Travaux Placette Santa Lucia del Mela.

Tel que prévu à l'article 5 de la section III du cahier des charges, le lot 3 (62 931,57\$ tx incl.) a été retiré du contrat et ne sera pas octroyé.

### **Modification géométrique :**

Sommairement, les travaux consistent à effectuer la reconstruction du revêtement bitumineux et de la fondation de plusieurs rues locales. Le type de réfection a été choisi en fonction de l'âge de la conduite d'aqueduc, du type et de l'épaisseur du sol présent sous le pavage existant et des recommandations d'un laboratoire. Les méthodes de réfection choisies sont :

- Le remplacement complet de la chaussée existante par une nouvelle fondation et un nouveau revêtement bitumineux dans le cadre de travaux de type PRR
- L'enlèvement du pavage, l'excavation d'environ 100 mm de pierre, la mise en place de pierre concassée et d'un nouveau revêtement bitumineux dans le cadre de travaux de type PCPR.

Le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme de réfection routière de diverses rues de l'arrondissement est inclus dans le présent contrat afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du Ministère de l'Environnement de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 10 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement.

Les coûts des travaux de remplacement des entrées de services en plomb sont assumés à 100 % par la DRE et sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux seront réalisés pendant l'année 2022. .

Le remplacement des entrées de service en plomb (directive SE-DRE-SE-D-2020) s'inscrit dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Il fait partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits.

Les coûts assumés par la DRE pour les travaux de remplacement des entrées de service en plomb faisant partie de ce contrat, sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux se feront en 2022.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, l'arrondissement doit effectuer et assurer la saisie des données dans les tableaux RDR qui leur sont dédiés.

## JUSTIFICATION

Onze (11) entreprises ont pris possession des documents et un (1) nous a soumis des prix, soit 9 % des preneurs de cahier des charges. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions. En complément à l'article 6 b) « Analyse des Soumissions » des instructions aux soumissionnaires (IAS) et l'article 5. Particularités du projet (prix requis pour tous les lots)

**La Ville s'est réservé le droit de lui attribuer un contrat excluant le lot 3 selon les budgets disponibles.**

Les lots sont définis comme suit :

Lot 1 : Travaux rue Larente

Lot 2 : Travaux 11e-12e avenue

Lot 3 : Travaux Sentier Bois-des-Caryers - Jean-Chevalier

Lot 4 : Travaux Sentier De Newport - 90e Avenue

Lot 5 : Travaux Placette Santa Lucia del Mela

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée et le montant de l'octroi.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Total</b>
1	CHAREX INC	3 215 254,03 \$	3 215 254,03 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		3 374 513,98 \$	3 374 513,98 \$
Coût moyen des soumissions conformes			3 215 254,03 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-159 259,96 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(4,72)

## **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 4.72 % inférieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. charex Inc. a une autorisation de conclure un contrat public par l'AMP valide jusqu'au 11 juin 2023.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Charex Inc., pour les lots 1,2,4 et 5, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 3 215 254,03 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 128 610,16 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés, etc.

Des contingences sont prévues pour la DRE, pour LaSalle et pour la direction de la mobilité soit un montant de 192 915,24 \$ (taxes incluses) et sont ajoutés au présent sommaire afin de couvrir les travaux imprévus.

### En résumé

Total	Hors Taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)	%
Contrat	2 796 481,00 \$	139 824,05 \$	278 948,98 \$	3 215 254,03 \$	2 935 955,49 \$	
Contingences 6%	167 788,86 \$	8 389,44 \$	16 736,94 \$	192 915,24 \$	176 157,33 \$	
Incidences 4%	111 859,24 \$	5 592,96 \$	11 157,96 \$	128 610,16 \$	117 438,22 \$	
<b>Total</b>	<b>3 076 129,10 \$</b>	<b>153 806,45 \$</b>	<b>306 843,88 \$</b>	<b>3 536 779,43 \$</b>	<b><u>3 229 551,04 \$</u></b>	<b>100%</b>

### Pour LaSalle :

TRAVAUX CIVILS RELIÉS PRR (LaSalle)						
	Hors Taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)	%
Contrat	2 635 450,00 \$	131 772,50 \$	262 886,14 \$	3 030 108,64 \$	2 766 893,07 \$	
Contingences	151 685,76 \$	7 584,29 \$	15 130,65 \$	174 400,70 \$	159 251,09 \$	
Incidences	111 859,24 \$	5 592,96 \$	11 157,96 \$	128 610,16 \$	117 438,22 \$	
<b>Total</b>	<b>2 898 995,00 \$</b>	<b>144 949,75 \$</b>	<b>289 174,75 \$</b>	<b>3 333 119,50 \$</b>	<b><u>3 043 582,38 \$</u></b>	<b>94,24%</b>

### Pour DRE:

	Hors Taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)	%

Contrat	93 838,00 \$	4 691,90 \$	9 360,34 \$	107 890,24 \$	98 518,17 \$	
Contingences 10%	9 383,80 \$	469,19 \$	936,03 \$	10 789,02 \$	9 851,82 \$	
Incidences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total	103 221,80 \$	5 161,09 \$	10 296,37 \$	118 679,26 \$	<b>108 369,99 \$</b>	<b>3,36%</b>

**Pour Direction de la mobilité:**

SECTION E - TRAVAUX CIVILS RELIÉS AUX BASES EN BÉTON (POUR BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE)						
Direction de la mobilité, Division exploitation, innovation et gestion des déplacements (Section ingénierie des systèmes)						
	Hors Taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)	%
Contrat	67 193,00 \$	3 359,65 \$	6 702,50 \$	77 255,15 \$	70 544,25 \$	
Contingences 10%	6 719,30 \$	335,97 \$	670,25 \$	7 725,52 \$	7 054,43 \$	
Incidences	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total	73 912,30 \$	3 695,62 \$	7 372,75 \$	84 980,67 \$	<b>77 598,68 \$</b>	<b>2,40%</b>

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Pour LaSalle :**

Un montant de 2 043 582,38 \$ taxes nettes sera financé par le PTI Voirie de LaSalle et un montant de 1 000 000,00\$ \$ du surplus d'arrondissement pour le financement de ce contrat.

**Pour DRE :**

Une partie des coûts sera financée tel que mentionné dans l'intervention du service des finances de la DRE.

La portion assumée par la DRE du Service de l'eau, soit la dépense de 118 679,26 \$ taxes incluses, représente un coût net de 108 369,99 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt. est répartie ainsi :

-Un coût net de 61 288,55 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale sera assumé par la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #16-026. Le montant total au net est à la charge du contribuable.

-Un coût net de 47 081,43 \$ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé sera facturé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

**Pour la direction de la mobilité :**

Une partie des coûts sera financée tel que mentionné dans l'intervention du service des finances de la direction de la mobilité.

Un montant de 77 598,68 \$ taxes nettes sera financé par la direction de la mobilité

La dépense totale de 84 980,67\$, taxes incluses, soit une dépense de 77 598,68 \$, net de ristournes, sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 21-015 - Acquisition d'équipement et mobilier urbain.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible dans le Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projet	2022	2023	2024	Ultérieur	Total
75100 - Acquisition et installation de bornes de recharge pour véhicules électriques	78	-	-	-	78
<b>Total</b>	<b>78</b>				<b>78</b>

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

## **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les travaux ne sont pas réalisés, l'impact sur les citoyens sera important étant donné l'état de la chaussée de ces rues.

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de les aviser de toutes les étapes des travaux.

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Début:** 2022-05-15 **Fin:** 2022-08-30

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention



Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mahamadou TIRERA)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Manli Joëlle CHEN, Service de l'eau  
Souad SELLAMI, Service de l'eau  
Jonathan HAMEL-NUNES, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Yannick ROY, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Jean CARRIER, Service des infrastructures du réseau routier  
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Hugues BESSETTE, Service de l'eau  
Hugues BESSETTE, Service de l'eau  
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité  
Hugues BESSETTE, Direction des infrastructures  
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Yannick ROY, 26 avril 2022  
Jonathan HAMEL-NUNES, 26 avril 2022  
Souad SELLAMI, 26 avril 2022

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-04-26

**Dossier # : 1227151014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à 9409-6575 Québec Inc., (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards incluant transport et disposition des résidus pour l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 105 140,04 \$, taxes incluses (contrat: 100 541,04\$ + contingences 4 599,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 22-19252, Contrat N.P.22-1898 (4 soumissionnaires conformes)

D'octroyer une dépense maximale de 105 140,04 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, le cas échéant, pour les services de nettoyage de puisards incluant transport et disposition des résidus pour l'arrondissement de LaSalle.  
D'octroyer à 9409-6575 Québec Inc., (Evo environnement) le plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 100 541,04 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19252.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'octroyer un contrat à 9409-6575 Québec inc. (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards incluant transport et disposition des résidus pour l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 105 140,04 \$, taxes incluses (contrat: 100 541,04\$ + contingences 4 599,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 22-19252, Contrat N.P.22-1898 (4 soumissionnaires conformes)

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:47**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227151014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à 9409-6575 Québec Inc., (Evo environnement) pour les services de nettoyage de puisards incluant transport et disposition des résidus pour l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 105 140,04 \$, taxes incluses (contrat: 100 541,04\$ + contingences 4 599,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 22-19252, Contrat N.P.22-1898 (4 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer le nettoyage des puisards de l'arrondissement de LaSalle. Le territoire de l'arrondissement a été divisé en 5 secteurs équivalents en nombre de puisards. L'appel d'offres 22-19252 a été lancé afin de trouver une entreprise pour effectuer ces services soit la réalisation du secteur 1 pour cette année (2022) et incluant une possibilité d'exercer une année d'option (2023) pour réalisé le secteur 2.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 200176 (1207151012)** - D'accorder un contrat à Groupe Sanyvan Inc., pour les travaux de nettoyage de puisards incluant transport et élimination des résidus pour les lots 1,2,3 et 4 dans l'arrondissement: LaSalle – Contrat de 129 310,08 \$, taxes incluses, - Appel d'offres public 20-18019, Contrat N.P.20-1830 (6 soumissionnaires)

**D 1187151004 (2187151004)** - D'accorder une dépense totale de 73 148,55 \$, taxes incluses comprenant les contingences, le cas échéant, pour les services de nettoyage de puisards, de drains de puisards, de paniers récupérateurs et de chambre de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus, 2018, pour la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle (2 soumissionnaires).

D'octroyer à 9363-99888 Québec inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat 18-16771 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 70 148,55\$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Le service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres publiques pour l'arrondissement de LaSalle. En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié sur le site électronique du SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 7 avril 2022 et elle est valide pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Quatre (4)

entreprises travaillant dans le domaine ont pris possession des documents d'appel d'offres et quatre (4) ont déposé une soumission, soit 100% des preneurs de cahier des charges.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(Taxes incluses)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Total avec inc.</b>
1	9409-6575 Québec inc.	100 541,04 \$	105 140,04 \$
2	9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal)	101 522,93 \$	106 121,93 \$
3	Techvac environnement inc.	129 519,34 \$	134 118,34 \$
4	EBI Envirotech inc.	132 550,77 \$	137 149,77 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>		<b>110 663,44 \$</b>	<b>115 262,44 \$</b>
<b>Coût moyen des soumissions conformes</b>		116 033,52 \$	
<b>Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)</b>		15,4	
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)</b>		32 009,73 \$	
<b>Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)</b>		31,84	
<b>Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)</b>		-10 122,40 \$	
<b>Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)</b>		(9,15)	
<b>Écart entre la 2<sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)</b>		981,89 \$	
<b>Écart entre la 2<sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)</b>		0,98	

Suite à l'ouverture de soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 9,15 % inférieur au montant de l'estimation.

L'AMP est nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$, Dans le cas d'une prolongation, le montant total des deux années cumulées ne dépassera pas le montant cité ci haut.

Les validations requises indiquant que l'entreprise recommandée n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles (RENA)) ont été faites. Elle n'est pas inscrite au Registre des personnes inadmissibles en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à 9409-6575 Québec Inc., (Evo environnement), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 105 140,04 \$, taxes incluses (contrat: 100 541,04 \$ + contingences 4 599,00 \$), taxes incluses pour le contrat d'une durée d'une année (2022) avec une année d'option (2023).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle (2130.0010000.301718.04161.55402)

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: mi juin 2022

Fin des travaux : début septembre 2022

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

### **ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1227151015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un skate park et d'un jeu d'eau au parc Raymond dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 852 149,09 \$ taxes incluses (contrat : 3 439 054,71 \$+ contingences: 275 124,38 \$ + incidences: 137 970,00 \$) – Appel d'offres public n° 689550 - Contrat AP. 22-1887 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 2 000 000,00 \$ pour le financement de ces travaux et d'autoriser l'affectation de 600 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.

D'autoriser une dépense maximale de 3 852 149,09 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et incidences, le cas échéant, pour des travaux d'aménagement d'un skate park et d'un jeu d'eau au parc Raymond dans l'arrondissement de LaSalle conformément aux documents de l'appel d'offres 689550 - Contrat AP.22-1887, D'accorder à Lanco Aménagement Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'aménagement d'un skate park et d'un jeu d'eau au parc Raymond dans l'arrondissement de LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 714 179,09 \$, taxes incluses (contrat : 3 439 054,71 \$ + contingences : 275 124,38 \$), conformément aux documents de l'appel d'offres 689550.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 2 000 000.00 \$ pour le financement de ces travaux,

D'autoriser l'affectation de 600 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-02 12:59

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

Directrice Travaux Publics  
LaSalle , Direction des travaux publics



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1227151015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Lanco Aménagement Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un skate park et d'un jeu d'eau au parc Raymond dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 3 852 149,09 \$ taxes incluses (contrat : 3 439 054,71 \$+ contingences: 275 124,38 \$ + incidences: 137 970,00 \$) – Appel d'offres public n° 689550 - Contrat AP. 22-1887 (3 soumissionnaires) et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 2 000 000,00 \$ pour le financement de ces travaux et d'autoriser l'affectation de 600 000,00 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer ce projet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le secteur Est du territoire, l'arrondissement de LaSalle prévoit le réaménagement du parc Raymond situé au 555 boulevard Bishop-Power . Le parc est situé sur une artère d'importance au sein du réseau routier LaSallois, pour cette raison la signalisation routière existante est mise en place afin de protéger les piétons en limitant, entre autre, la vitesse des automobilistes à 10 km/h devant le parc. Les résidents qui viennent en voiture doivent se stationner sur les rues avoisinantes situés au pourtour du parc.

Ce grand parc d'une superficie totalisant environ 30 000 m.ca est également situé à proximité de l'école secondaire LaSalle Catholic Comprehensive High School (LCCHS) qui dispose de plusieurs infrastructures à l'intérieur de celui-ci ainsi que de l'école primaire Allion. Le parc comprend plusieurs terrains de soccers naturels et un synthétique, des équipements de jeux pour enfants, des modules de skatepark en mauvais états, un chalet de parc ainsi qu'une piscine publique extérieure dont l'infrastructure est désuète et fermée aux citoyens.

Par ailleurs, l'arrondissement dispose sur son territoire d'un grand nombre de piscines publiques ainsi que de plusieurs jeux d'eau. Parmi les plus populaire, le parc l'Aquaciel adjacent au centre sportif Dollard-St-Laurent. Celui-ci fait partie du secteur Ouest de l'arrondissement et est un modèle à suivre pour des projets de jeux d'eau d'envergure comparable.

Dans le cadre de ce mandat, l'Arrondissement de LaSalle prévoit la transformation de l'usage de la piscine publique extérieure et du skatepark existant qui sont actuellement des infrastructures désuètes dans le parc Raymond. Les espaces seront réaménagés afin d'inclure un skatepark nouvelle tendance et des jeux d'eau.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du parc Raymond dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 18 février 2022. Un délai de 27 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 18 mars 2022. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Plusieurs addendum ont été émis :

No 1 : Précisions ou modifications aux sections i – instructions aux soumissionnaires, à la section vi – annexe et mise en contexte covid-19.

No 2 : Précisions ou modifications aux sections AP-01 ainsi que les plans AP 06 à AP 08 pour la partie aménagement paysager et E-01 pour la partie électrique.

No 3 : Précisions à des questions des soumissionnaires et report de la date d'ouverture.

No 4 : Questions / Réponses

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 20 0127 - 6 avril 2021 (1217151009 )** D'autoriser une dépense maximale de 286 718,91 \$, taxes incluses, comprenant le contrat, les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, pour les services professionnels d'architecture du paysage et d'ingénierie pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et de surveillance de travaux pour la transformation d'une piscine publique extérieure en skatepark et l'aménagement de jeux d'eau au parc Raymond dans l'arrondissement de LaSalle, entériner la composition du comité de sélection au présent contrat et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à la hauteur de 261 814,00 \$ pour le financement de ce contrat.

D'accorder au Groupe Marchand Architecture & Design Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 286 718,91 \$, taxes incluses (contrat : 273 065,63 \$ + contingences 13 653,28 \$) conformément aux documents de l'appel d'offres 666046.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

## **DESCRIPTION**

De façon générale, les travaux à prévoir comprendront, entre autres, sans toutefois s'y limiter :

- la démolition, lorsque applicable ;
- repenser la circulation générale des usagers entre le skatepark, les jeux d'eau et le chalet. Pour ce faire il faudra entre autre modifier la clôture existante et revoir les chemins d'accès ;
- une zone skatepark qui comprend des rampes de types et style variées qui seront intégrées en réutilisant les parois qui structurent le bassin de la piscine publique existante ainsi que sur la surface bétonnée au pourtour de celle-ci ;
- prévoir la consolidation de la structure de l'ensemble de la piscine existante afin de permettre la construction de rampe à l'intérieur du bassin ;
- la construction d'un jeu d'eau sur une surface bétonnée en réutilisant les infrastructures existantes à l'intérieur du chalet servant au fonctionnement de l'ancienne piscine ;
- le terrassement, le nivellement et le drainage du site;
- l'installation de mobilier (bancs, parasols, tables, corbeilles à rebuts, supports vélo, etc.) ;
- les travaux d'éclairage ;
- les travaux horticoles ;
- la construction d'aires de détente ;
- l'aménagement paysager (plantation de végétaux et engazonnement) ;
- la réhabilitation des sols contaminés, s'il y a lieu ;
- les principaux éléments électriques/mécaniques, etc.;
- tous les travaux connexes.

Quatorze (14) entreprises travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et trois (3) ont déposé une soumission, soit 21,43% des preneurs du cahier des charges.

## JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme Groupe Marchand Architecture & Design Inc et le montant de l'octroi :

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		<b>(incluant taxes)</b>	
<b>Firmes soumissionnaires</b>		<b>Prix de base</b>	<b>Total</b>
1	LANCO AMENAGEMENT INC.	3 439 054,71 \$	3 439 054,71 \$
2	EXCAVATION E.S.M. INC	3 577 430,43 \$	3 577 430,43 \$
3	TESSIER RECREO-PARC INC.	5 250 918,43 \$	5 250 918,43 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		2 480 576,43 \$	2 480 576,43 \$
Coût moyen des soumissions conformes			4 089 134,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,90
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			1 811 863,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			52,68
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			991 418,62 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			40,51
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (\$)			138 375,72 \$
Écart entre la 2 <sup>e</sup> plus basse et la plus basse (%)			4,02

## EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 40,51% supérieure au montant de l'estimation.

Les augmentations de prix importantes entre le début de 2021 et le premier trimestre de 2022 et qui se trouvent dans les produits structurels et civils, ce qui, inévitablement, a un impact sur le coût des projets de construction.

Les prix du pétrole brut (+62 %), de l'essence et du gaz naturel (+58 %) ont bondi ces douze derniers mois.

La pénurie des matériaux vient augmenter le risque et l'évaluation des coûts par les soumissionnaires.

L'estimation a été faite selon la méthode historique, ce qui la rend très incertaine dans la situation actuelle du marché.

Dans la cas de report, le projet coûtera plus cher à l'arrondissement puisque il n'existe

aucune certitude sur une stabilisation du marché pour les deux prochaines années.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Le document de l'AMF est disponible en pièce jointe au présent dossier décisionnel.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Lanco Aménagement Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 3 439 054,71\$, toutes taxes incluses.

Dans le cadre des travaux de réfection au parc Raymond, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 275 124,38 \$, taxes incluses, correspondant à 8 % du coût des travaux.

Un montant total de 137 970,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux du parc Raymond. Ces dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de fourniture de mobilier, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts sont répartis dans le tableau suivant :

	Hors taxes	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Contrat	2 991 132,60 \$	149 556,63 \$	298 365,48 \$	3 439 054,71 \$	3 140 315,35 \$
Contingences 8%	239 290,61 \$	11 964,53 \$	23 869,24 \$	275 124,38 \$	251 225,23 \$
Incidences	120 000,00 \$	6 000,00 \$	11 970,00 \$	137 970,00 \$	125 985,00 \$
Total payé par l'arrondissement	3 350 423,21 \$	167 521,16 \$	334 204,72 \$	3 852 149,09 \$	<b>3 517 525,58 \$</b>

La dépense totale de 3 517 525,58 \$ net de ristournes sera assumée comme suit :

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B-0.5*C)
Financement PTI Parcs	873 937,91 \$	43 696,90 \$	87 175,31 \$	1 004 810,13 \$	917 525,58 \$
Financement Surplus	1 904 988,69 \$	95 249,43 \$	190 022,62 \$	2 190 260,74 \$	2 000 000,00 \$

Financement revenus reportés - Parcs et terrains	571 496,61 \$	28 574,83 \$	57 006,79 \$	657 078,22 \$	600 000,00 \$
Total payé par LaSalle	3 350 423,21 \$	167 521,16 \$	334 204,72 \$	3 852 149,09 \$	3 517 525,58 \$

## **MONTRÉAL 2030**

Le présent dossier décisionnel est en lien avec l'orientation du plan Montréal durable 2020-2030 de la Ville de Montréal soit d'améliorer l'accès aux services et aux équipements culturels, sportifs et de loisirs et de lutter contre les inégalités.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire 2022 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les riverains de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants dont la distribution d'avis aux riverains, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires, l'affichage de panneaux de chantier lorsque requis, la diffusion d'information sur le site Web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux si nécessaire.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat CA : Juin 2022

Début des travaux : Juin 2022

Fin des travaux : Juin 2023

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Farid CHABOUNI  
Chef de Division

**ENDOSSÉ PAR**

Steve BARKLEY  
Directeur des travaux publics

Le : 2022-05-30



**Dossier # : 1227405002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA22 200134 afin de modifier la source de financement de l'appel d'offres public 701244 et d'autoriser l'affectation de 1 800 000 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer le projet du lot 2 visant la promenade Lionel-Boyer.

D'amender la résolution CA22 200134 afin de modifier la source de financement de l'appel d'offres public 701244 et d'autoriser l'affectation de 1 800 000 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer le projet du lot 2 visant la promenade Lionel-Boyer.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-01 09:07

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227405002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Amender la résolution CA22 200134 afin de modifier la source de financement de l'appel d'offres public 701244 et d'autoriser l'affectation de 1 800 000 \$ des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux pour financer le projet du lot 2 visant la promenade Lionel-Boyer.

**CONTENU****CONTEXTE**

Il a été décidé de financer le projet de la promenade Lionel-Boyer à partir des revenus reportés - Parcs et terrains de jeux plutôt qu'à partir des surplus de l'arrondissement. Le sommaire décisionnel 1227151006 précisait bien ce mode de financement. La version de la recommandation lue par les élus faisaient référence au mode de financement initialement considéré. Il y a donc lieu d'amender la résolution afin de corriger le mode de financement précisé lors de la séance extraordinaire du conseil.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA22 200134 (1227151006) - Accorder un contrat à Les terrassements Multi-Paysages Inc., et Les Entreprises Ventec Inc., pour l'exécution des travaux d'aménagement des parcs Albert-Perras ( Lot 1) et Lionel-Boyer (Lot 2), respectivement dans l'arrondissement de LaSalle

**DESCRIPTION**

Correction du mode de financement du projet de la promenade Lionel-Boyer, lot 2 de l'appel d'offres 701244 précisé lors de la séance du conseil afin de refléter la source de financement prévue au sommaire décisionnel.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-05-04



**Dossier # : 1229309016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024.  
D'autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-30 08:32

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229309016

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

**CONTENU****CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour la surveillance et l'entretien du chalet et des plateaux sportifs du parc Ouellette situés au 8181, rue Robert, à LaSalle. Ces installations sont également partagées avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro qui les utilise afin d'offrir différents services à ses membres.

Par conséquent, l'organisme a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de conclure une entente de gestion déléguée pour la surveillance et l'entretien du chalet et des plateaux sportifs du parc Ouellette situés au 8181, rue Robert, à LaSalle, en partenariat avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc.

Cette entente vise à définir les termes de la gestion déléguée pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024, en partenariat avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement de LaSalle pour les plateaux sportifs et le chalet du 8181, rue Robert. Les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent le gardiennage, l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

**JUSTIFICATION**

La convention de services permettra au Club de l'âge d'or Margherite d'Oro de continuer à offrir des services variés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un déboursé maximal de 900 \$ par année pour les honoraires de gestion déléguée liés à l'entretien du chalet et des plateaux sportifs afin de préserver les standards de qualité des installations.

Cette dépense totale de 2 700 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Toutefois, l'organisme s'engage à utiliser des produits écologiques pour l'entretien ménager de l'installation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1227551011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024.  
D'autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-27 07:10

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1227551011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature de la convention de services avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour la gestion du chalet situé au 8181, rue Robert et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024 et autoriser un déboursé maximum de 2 700 \$ toutes taxes incluses à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de LaSalle a une entente de gestion déléguée avec le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour la surveillance et l'entretien du chalet et des plateaux sportifs du parc Ouellette situés au 8181, rue Robert, à LaSalle. L'entente se renouvelait automatiquement pour une période d'un an, et ce, année après année. Ces installations sont également partagées avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro qui les utilise afin d'offrir différents services à ses membres.

Cette nouvelle entente vise à définir les termes de la gestion déléguée pour la période du 6 juin 2022 au 31 décembre 2024, en partenariat avec le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA10 20 0524 (1103413114) - 4 octobre 2010 :** Accepter le renouvellement du protocole d'entente entre le Club d'âge d'or Falchi et l'Arrondissement de LaSalle pour l'entretien et la gestion du chalet Michel-Panetta et des plateaux sportifs situés au parc Ouellette. Autoriser la signature de ce protocole.

**DESCRIPTION**

Le Club âge d'or Falchi de LaSalle inc. est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* qui a les compétences requises pour répondre à l'offre de services souhaitée par l'arrondissement de LaSalle pour les plateaux sportifs et le chalet du 8181, rue Robert. Les honoraires versés dans le cadre de l'entente de gestion couvrent le gardiennage, l'entretien ménager ainsi que la sécurité du bâtiment.

**JUSTIFICATION**

La convention de services permettra au Club âge d'or Falchi de LaSalle inc. de continuer à offrir des services variés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Un déboursé maximal de 900 \$ par année pour les honoraires de gestion déléguée liés à l'entretien du chalet et des plateaux sportifs afin de préserver les standards de qualité des installations.

Cette dépense totale de 2 700 \$ provient du budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

## **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Toutefois, l'organisme s'engage à utiliser des produits écologiques pour l'entretien ménager de l'installation.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
agent (e) de developpement d'activites  
culturelles physique s et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1223630002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025, pour une somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables.

D'autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025, pour une somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables. D'autoriser madame Nancy Blanchet, mairesse d'arrondissement et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-01 07:52

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION** Dossier # :1223630002

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la signature du bail entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025, pour une somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, le Club Renaissance-Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, LaSalle, organisme reconnu selon la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle*, organise des cours de danse et des soirées dansantes dans le sous-sol de l'église de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur et depuis quelque temps, l'arrondissement a aussi intégré les activités de l'association générale des étudiantes et des étudiants de l'antenne universitaire du troisième âge de LaSalle (UTA) dans cette convention. L'arrondissement assume les frais de location de ces locaux.

Le dernier bail est venu à échéance le 31 août 2021. L'arrondissement souhaite conclure un nouveau bail pour la période du 3 mai 2022 au 2 mai 2025.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA20 20 0455 (1205348011) - 9 décembre 2019** : D'autoriser le renouvellement du bail conclu entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021, pour une somme approximative de 18 860 \$, taxes incluses si applicables.

**CA19 20 0558 (1197551045) - 9 décembre 2019** : D'autoriser la signature du bail à intervenir entre l'arrondissement de LaSalle et la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-du-Sacré-Cœur pour la location de locaux du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 30 août 2020, pour une somme approximative de 20 240 \$, taxes incluses si applicables.

**DESCRIPTION**

L'arrondissement a convenu avec la Fabrique de louer les salles situées au sous-sol de l'église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur. Ce nouveau bail s'échelonne du 3 mai 2022 au 2 mai 2025. Le bail prévoit des coûts d'utilisation de 230,00 \$ par jour d'utilisation, en fonction des horaires fixés chaque début de saison. Ces coûts incluent les frais d'entretien. Le bail peut être résilié par les parties en tout temps avant l'échéance en signifiant à l'autre partie son intention par un préavis de 90 jours.

**JUSTIFICATION**

Pour des rencontres ou des activités, l'Arrondissement met à la disposition des organismes des locaux qui lui appartiennent ou qui sont mis à sa disponibilité selon des ententes intervenues avec certains organismes ainsi que des locaux scolaires selon des ententes scolaires municipales, en vertu de l'article 5.3.1 de la *Politique de rec onn aissance et de soutien des organismes de LaSalle*.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la durée du bail, les coûts approximatifs suivants sont prévus :

Année	Montant avant taxes
Année 2022	15 810 \$
Année 2023	18 860 \$
Année 2024	18 860 \$
Année 2025	3 050 \$

La somme maximale de 56 580 \$, taxes incluses si applicables, provient du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, Division de la gestion des installations, des sports et loisirs.

## MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entente peut nécessiter certains ajustements ou adaptations en raison de la pandémie de la COVID-19.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**Début:** 2022-05-03 **Fin:** 2025-05-02

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jacinthe DAVIAU-LECLERC  
regisseur(-euse)

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2022-03-24



**Dossier # : 1227551012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de l'ITALFESTMTL (anciennement Semaine italienne de Montréal) le 9 août 2022 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$, plus taxes, au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de l'ITALFESTMTL (Festival de la Semaine italienne de Montréal) le 9 août 2022 au parc Ouellette.

D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcooliques ne soit vendue à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-27 07:26

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227551012

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de l'ITALFESTMTL (anciennement Semaine italienne de Montréal) le 9 août 2022 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre l'ITALFESTMTL (*Festival de la Semaine italienne de Montréal*) , l'arrondissement de LaSalle soutient le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., pour la réalisation d'activités locales qui se tiendront le 9 août 2022 au parc Ouellette. L'ITALFESTMTL (Festival de la Semaine italienne de Montréal) est l'occasion de promouvoir la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloises.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA19 20 0319 (1194629018) - 8 juillet 2019 :** D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 13 août 2019 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CA18 20 0255 (1183630002) - 4 juin 2018 :** D'accorder une contribution financière de 1 000 \$, plus taxes, au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 7 août 2018 au parc Ouellette. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcooliques ne soit vendue à des personnes mineures.

**CA17 20 0440 (1176818085) - 14 août 2017 :** D'accorder une contribution financière de 1000 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera le 8 août 2017.

**DESCRIPTION**

Accorder une contribution financière de 1 000 \$ pour soutenir la réalisation d'activités locales dans le cadre de l'ITALFESTMTL et autoriser Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. à se

procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques le 9 août 2022 dans le parc Ouellette. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

#### **JUSTIFICATION**

Cette activité s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les contributions financières de l'ordre de 1 000 \$ proviennent des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

Un soutien en services d'une valeur de 2100 \$ est accordé à l'organisme par l'arrondissement de LaSalle.

#### **MONTRÉAL 2030**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---



## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
agent (e) de developpement d'activites  
culturelles physique s et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2022-05-24

Linda RENÉ  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1225212019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 12 juin 2022.

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 12 juin 2022.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-01 15:13

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1225212019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation de l'Hôpital LaSalle pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île qui aura lieu le 12 juin 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Fondation de l'Hôpital LaSalle a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île de la Fondation qui aura lieu le 12 juin 2022.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La Fondation de l'Hôpital LaSalle a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant le Brunch sur l'île de la Fondation qui aura lieu le 12 juin 2022. Les fonds recueillis au cours de cet événement serviront à acheter des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie.

**JUSTIFICATION**

La Fondation de l'Hôpital LaSalle est un organisme à but non lucratif dont le principal objectif est de soutenir l'Hôpital LaSalle pour que celle-ci puisse offrir à la communauté les meilleurs soins de santé axés sur les patients et leur famille, et ce, en leur offrant des équipements médicaux à la fine pointe de la technologie. Ainsi, la Fondation organise une panoplie d'activités et d'événements au cours de l'année pour amasser des fonds. L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes de LaSalle.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 1 000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et greffe

### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-06-01



**Dossier # : 1225212017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à la Paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice « Un spectacle d'amour et de paix » qui a eu lieu le samedi 4 juin 2022.

D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à la Paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice qui a eu lieu le 4 juin 2022 à l'Église Saint-Nazaire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2022-05-25 17:54

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1225212017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à la Paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation du programme souvenir du concert-bénéfice « Un spectacle d'amour et de paix » qui a eu lieu le samedi 4 juin 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le cabinet de la mairesse a reçu une demande de contribution financière du curé de la Paroisse Saint-Nazaire, le père Dominic Richer, pour la parution de publicité/voeux du conseil dans le programme souvenir du concert-bénéfice "Un spectacle d'amour et de paix", qui a eu lieu le 4 juin 2022 à l'Église Saint-Nazaire. Ce concert-bénéfice servira à financer certaines réparations urgentes concernant les bâtiments de l'église, dont les marches du perron.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution CA18 20 0496 (1187551016) adoptée le 5 novembre 2018 :** contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation de programme souvenir dans le cadre du concert-bénéfice qui aura lieu le 8 décembre 2018.  
**Résolution CA17 20 0561 (1176818099) adoptée le 2 octobre 2017 :** contribution financière de 300 \$ à La fabrique de la paroisse Saint-Nazaire pour la réalisation de programme souvenir dans le cadre du concert-bénéfice qui aura lieu le 2 décembre 2017.

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

Afin de contribuer au succès de l'événement, les membres du conseil ont acquiescé à la demande de contribution financière de la Paroisse Saint-Nazaire, en réservant un espace publicitaire d'une page de 4,5 x 7 pouces, au coût de 300 \$, dans le programme souvenir du concert-bénéfice.  
Le message du conseil a été préparé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane PELOQUIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-05-25



**Dossier # : 1227405007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision de déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se sont tenues à Gatineau du 25 au 27 mai 2022

D'entériner la décision de déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui se sont tenues à Gatineau du 24 au 27 mai 2022.

De rembourser tous les frais afférents à l'événement; et

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-19 07:46

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction



**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227405007

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la décision de déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se sont tenues à Gatineau du 25 au 27 mai 2022

**CONTENU****CONTEXTE**

La Corporation des officiers municipaux agréés du Québec tiendra ses 52<sup>es</sup> assises annuelles du 27 au 29 mai 2020 dans la région de Charlevoix. La COMAQ est une corporation professionnelle au coeur de l'évolution du milieu municipal. Elle regroupe 755 gestionnaires municipaux occupant des fonctions-cadres au sein de 300 municipalités du Québec touchant ainsi 75 % de la population.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 20 0102 Assises annuelles de la COMAQ dans la région de Charlevoix

**DESCRIPTION**

Entériner la décision de déléguer la secrétaire d'arrondissement, Mme Nathalie Hadida, aux assises annuelles de la COMAQ qui se sont tenues du 25 au 27 mai 2020 à Gatineau et autoriser le remboursement des dépenses afférentes. Madame Hadida est présidente de la section 10 Montréal et Laval de la COMAQ. À ce titre elle représente les intérêts de tous les gestionnaires municipaux de la section lors des rencontres qui ont lieu lors du congrès annuel. Les assises sont l'occasion d'assister à des conférences sur différents sujets pertinents au secteur municipal afin de demeurer à l'affût des dossiers en évolution constante du secteur municipal. C'est également l'occasion d'entretenir un réseau professionnel qui permet des échanges d'information et de meilleures pratiques afin de toujours offrir les meilleurs services à nos citoyens.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-05-18



**Dossier # : 1229309019**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 25 juin 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 25 juin 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcooliques à cette occasion.

L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-27 07:03

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229309019

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir sa fête interculturelle le 25 juin 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CONTENU****CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir une fête interculturelle le 25 juin 2022 au parc Lefebvre de 14 h à 19 h et de permettre à l'organisme de se procurer un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour servir des boissons alcooliques à cette occasion.

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Autoriser Bienvenue à l'immigrant d'organiser une fête interculturelle dans le parc Lefebvre le 25 juin 2022 de 14 h à 19 h. Dans le cadre de cet événement, autoriser Bienvenue à l'immigrant à servir des boissons alcooliques, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie à des personnes mineures.

**JUSTIFICATION**

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 1 230 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 25 mai 2022

Sylvain JALBERT, 25 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ

Le : 2022-05-24

Agente de développement communautaire

Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1229309018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 30 et 31 juillet 2022 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman, à LaSalle et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 30 et 31 juillet 2022 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à vendre des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures et assurer la surveillance de nuit les 29, 30 et 31 juillet 2022 pour la protection des équipements de l'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-25 17:57

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229309018**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle les 30 et 31 juillet 2022 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman, à LaSalle et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Montreal Caribbean Social Organization a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir une fête interculturelle les 30 et 31 juillet 2022 et de permettre à l'organisme de se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

L'organisme est reconnu en vertu de la *P olitique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA21 20 0362 (1219309002) - 30 août 2021 :** D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 11 septembre 2021 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CA19 20 0280 (1194629014) - le 3 juin 2019 :** D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 27 juillet 2019 dans le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman et à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques.

**CA18 20 0263 (1183630001) - le 4 juin 2018 :** D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

**DESCRIPTION**

Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à organiser une fête interculturelle dans le stationnement du 7401, boulevard Newman les 30 et 31 juillet 2022, entre 12 h et 22 h. L'organisme doit s'assurer d'obtenir l'autorisation du propriétaire.

Dans le cadre de cet événement, autoriser Montreal Caribbean Social Organization à vendre des boissons alcooliques sur le terrain de stationnement du 7401, boulevard Newman, à LaSalle, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux



du Québec. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures et doit assurer la surveillance de nuit les 29, 30 et 31 juillet 2022 pour la protection des équipements de l'arrondissement.

#### **JUSTIFICATION**

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 2 010 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

#### **MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle  
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal  
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 25 mai 2022  
Sylvain JALBERT, 25 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



**Dossier # : 1229309015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir son pique-nique annuel le 30 juillet 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir son pique-nique annuel le 30 juillet 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-02 13:00

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229309015

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir son pique-nique annuel le 30 juillet 2022 au parc Lefebvre et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'organisme Momo Élite Canada - Montréal a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son pique-nique annuel et de servir des boissons alcooliques durant l'événement qui aura lieu au parc Lefebvre le 30 juillet de 11 h à 21 h.  
Momo Élite Canada - Montréal est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle* .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Autoriser Momo Élite Canada - Montréal à tenir un pique-nique au parc Lefebvre le 30 juillet de 11 h à 21 h et à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

**JUSTIFICATION**

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permet la tenue de l'événement au bénéfice de la communauté laSalloise.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Subvention estimée à 1 829 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis.

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'arrondissement de LaSalle.

Conformément à la politique d'utilisation des parcs et espaces verts pour les événements de l'arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle

Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 25 mai 2022

Sylvain JALBERT, 25 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karine MATHIEU  
Agente de développement communautaire

**ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-05-24

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
loisirs et dév. social



**Dossier # : 1229002004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner l'autorisation accordée à l'école Children's World Academy sise au 2241, rue Ménard d'avoir tenu un événement communautaire le 27 mai 2022.

Il est recommandé :  
D'entériner la tenue d'un événement communautaire (Trois (3) camions de rue, vente d'uniformes usagés et comptoir limonade) pour l'école Children's world Academy sise au 2241, rue Ménard, s'étant déroulé le 27 mai 2022

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2022-05-24 17:46

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229002004

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner l'autorisation accordée à l'école Children's World Academy sise au 2241, rue Ménard d'avoir tenu un événement communautaire le 27 mai 2022.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'école Children's world Academy sise au 2241, rue Ménard a organisé un événement communautaire le 27 mai prochain, qui comportait 3 camions de restauration de rue, la vente d'uniformes usagés et un comptoir limonade.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Le 27 mai dernier, l'école Children's world Academy sise au 2241, rue Ménard a organisé un événement communautaire comportant 3 camions de rue (Dillalo, Queues de castor et Roma), la vente d'uniformes usagés et un comptoir limonade. Tous les équipements ont été installés dans la cour d'école.

L'objectif de cet événement était de recueillir des fonds pour pouvoir acheter du matériel et des activités pour les élèves durant l'année scolaire.

**JUSTIFICATION**

Puisqu'il s'agit d'un événement communautaire organiser par l'école Children's world Academy visant à ramasser des fonds pour pouvoir acheter du matériel et des activités pour les élèves durant l'année scolaire, l'arrondissement était favorable à la tenue de l'événement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**MONTRÉAL 2030**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**



## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA 6 juin 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia MONTPETIT  
chef(fe) de division - qualite du milieu, permis  
et inspections (arrondissement)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1227817003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

D'autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie; et  
D'autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.

La course se déroulera sous le contrôle du Service de police de la Ville de Montréal et empruntera l'avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-30 17:17

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227817003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la gestion des installations_des sports et des loisirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'école primaire Henri-Forest à tenir une course autour du quadrilatère de l'école le vendredi 10 juin 2022 dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le cadre du Grand Défi Pierre Lavoie, l'école Henri-Forest organise une course autour de l'école pour ses 350 élèves le vendredi 10 juin de 8 h 30 à 10 h 30. L'événement se déroulera dans une ambiance festive et l'objectif est d'accumuler des kilomètres et de sensibiliser les jeunes à adopter de saines habitudes de vie.

Pour l'occasion, une autorisation de tenir la course est demandée à l'arrondissement de LaSalle ainsi qu'un soutien technique et logistique pour permettre aux participants de courir à l'intérieur d'un cadre sécuritaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de la réalisation de l'événement, l'école Henri-Forest sollicite l'arrondissement pour le soutien technique et logistique suivant :

- Environ 20 barrières de foule pour la fermeture du quadrilatère (voir le plan de la course dans les pièces jointes).
- Installation d'affiches le 9 juin le long du parcours indiquant l'interdiction de stationner dans les rues réservées au parcours.
- Nettoyage de la rue avant l'événement et devant le 100, avenue du Trésor-Caché après l'activité pour ramasser les débris de poudre colorée.

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) assurera la sécurité des participants et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues seront temporairement fermées à la circulation.

Les organisateurs s'engagent à distribuer un avis aux résidents pour la fermeture des rues autour de l'école Henri-Forest (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie).

**JUSTIFICATION**

L'arrondissement de LaSalle souhaite faciliter l'accès aux sports en favorisant la pratique dans un environnement sécuritaire.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 3 000 \$.

#### **MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, en raison de la nature du dossier

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En collaboration avec le SPVM, fermeture des rues autour de l'école (avenue Bélanger, rue Centrale, avenue du Trésor-Caché, rue Airlie) de 7 h à 11 h.  
Le comité organisateur de l'école s'engage à distribuer un avis aux résidents, qui sera distribué au moins 10 jours, avant l'événement.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'assouplissement des mesures sanitaires permettent la tenue de cette événement. L'école s'engage à respecter les consignes de la santé publique concernant les mesures sanitaires, qui seront en vigueur la journée de la course.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Nasser AWAD SHKEMY, LaSalle  
Sylvain JALBERT, Service de sécurité incendie de Montréal  
Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 26 mai 2022

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Hélène LAVOIE  
Agente de développement sports et loisirs

**ENDOSSÉ PAR**

Roch LANGELIER  
Chef de division

Le : 2022-05-25

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur  
Direction de la Culture, des sports, des loisirs  
et du développement social



**Dossier # : 1227551013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, à déposer une demande pour un permis accessoire à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'autoriser les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, à déposer une demande pour un permis accessoire à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec dans le cadre de leurs activités annuelles.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

**Signé par** Christianne CYRENNE **Le** 2022-05-27 14:29

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227551013

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, à déposer une demande pour un permis accessoire à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, ont déposé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour l'obtention d'un permis de « bar » dorénavant appelé permis accessoire pour le site du 7710 boulevard LaSalle. Ce permis est destiné à une entreprise dont l'activité principale est autre que la vente ou le service de boissons alcooliques. Tous les jours, de 8 h à 3 h le lendemain, mais durant les heures normales d'exploitation de l'activité principale. Pour ce faire, l'arrondissement doit autoriser l'organisme à demander un permis accessoire à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Dans le cadre de leurs activités régulières annuelles, les Chevaliers de Colomb de LaSalle, conseil 3147, dépose une demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcooliques sur le site du 7710, boulevard LaSalle. L'organisme doit s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun impact financier pour l'arrondissement de LaSalle.

**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcoolisées au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Annick LUSSIER  
agent(e) de soutien - lasalle

#### **ENDOSSÉ PAR**

Linda RENÉ  
Chef de division

Le : 2022-05-27

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Alain P POIRIER  
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social





**Dossier # : 1223035008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 avril au 19 mai 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2022.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 avril au 19 mai 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2022.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:48

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1223035008

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 avril au 19 mai 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2022.

**CONTENU****CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 22 20 0165 le 4 mai 2022 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 20 avril 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2022

**DESCRIPTION**

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 21 avril au 19 mai 2022, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2022 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louise POITRAS-TOUCHETTE  
Conseillère en gestion des ressources  
financières

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne LAMBERT  
C/D Ressources financières

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1225212014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

De donner avis de motion de l'adoption à une séance subséquente du conseil d'un règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-02 17:26

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1225212014

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Les séances du conseil d'arrondissement sont désormais webdiffusées. Le règlement de régie interne existant permet uniquement aux citoyens de soumettre leurs questions en présentiel 30 minutes avant le début de la séance. Le conseil souhaite amender le règlement afin de permettre aux citoyens de soumettre leurs questions au conseil de façon électronique sans avoir à se déplacer en personne.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'amendement proposé permettra aux gens intéressés de soumettre leurs questions au moyen d'un formulaire électronique qui sera disponible sur le site Web de la Ville de Montréal. Ce formulaire sera disponible dès le lendemain d'une séance ordinaire jusqu'à 10 h le jour de la séance ordinaire suivante.

**JUSTIFICATION**

Cet amendement vise à accroître la participation citoyenne aux séances du conseil d'arrondissement en tenant compte des limitations d'accès que certaines personnes peuvent avoir.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption du règlement à la séance du 4 juillet 2022.  
Entré en vigueur du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-06-02



**Dossier # : 1225212015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer et présenter le projet de règlement visant à amender le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

De déposer et de présenter le projet de règlement visant à amender le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-06-02 17:28

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1225212015**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Déposer et présenter le projet de règlement visant à amender le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Déposer et présenter le projet de règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

En vertu du Règlement de régie interne actuel, les citoyens peuvent uniquement soumettre leurs questions au conseil en remplissant un registre prévu à cet effet 30 minutes avant le début de la séance. Cet amendement réglementaire vise à permettre aux citoyens de soumettre leurs questions au conseil au moyen d'un formulaire électronique disponible sur le site Web de la Ville de Montréal dès le lendemain d'une séance ordinaire et jusqu'à 10 h le jour de la séance ordinaire suivante.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**



**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-06-02



**Dossier # : 1229255001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du RCI 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Il est recommandé :

QUE le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou tout fonctionnaire ou employé qu'il désigne agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, comme prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE le directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises ou tout fonctionnaire ou employé qu'il désigne se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, comme prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE le Conseil d'arrondissement de LaSalle informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d'inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-27 14:28

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229255001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de délégation de pouvoirs d'inspection dans le cadre du RCI 2022-96 de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de sa séance du 28 avril 2022, le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels (« RCI »). Ce règlement vise à accélérer la protection et la mise en valeur des milieux naturels du territoire, notamment ceux abritant des espèces menacées, comme la rainette faux-grillon de l'Ouest. Ce RCI a pour effet d'interdire toute construction, tout ouvrage, tous travaux ou toute activité dans les milieux terrestres et humides d'intérêt métropolitain ciblés par la CMM et dans l'habitat de la rainette faux-grillon, sauf exception prévue. Le RCI est actuellement à l'étude par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et pourrait entrer en vigueur d'ici la fin du mois de juin.

L'application du RCI nécessite que des fonctionnaires soient désignés afin qu'ils soient investis du pouvoir de procéder à l'inspection comme le prévoit l'article 5.2 du règlement. La Communauté souhaite procéder à la délégation de la fonction d'inspection à un ou des fonctionnaires qui seront ainsi désignés pour les inspections sur le territoire de notre municipalité. Il est donc demandé à notre municipalité d'identifier le ou les personnes qui devront ainsi être désignées. Comme prévu à l'article 5.3 du RCI, c'est le fonctionnaire ou officier municipal qui dans chaque municipalité est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), qui peut être désigné inspecteur métropolitain local par la Communauté. Les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain local sont énumérés à l'article 5.7 du règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

Une demande qu'un fonctionnaire ou officier de la municipalité agisse comme inspecteur métropolitain local – Article 64 de la LAU)

**JUSTIFICATION**

- VU le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté

par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

- VU l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

- ATTENDU QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, précitée;

- ATTENDU l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **MONTRÉAL 2030**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline GODIN  
Secrétaire de direction

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-27

**Dossier # : 1229582001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure (demande DM3003168859), pour un bâtiment multifamilial situé au 1395, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 500 619), afin d'autoriser une distance entre la construction souterraine non apparente et la ligne de terrain avant de 0,3 mètre, alors que la distance minimale exigée est de trois (3) mètres en vertu de l'article 6.1.1, paragraphe 4, sous-paragraphe c) du Règlement de zonage numéro 2098.

Il est recommandé :

D'accorder une dérogation mineure (demande DM3003168859), pour un bâtiment multifamilial situé au 1395, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 500 619), afin d'autoriser une distance entre la construction souterraine non apparente et la ligne de terrain avant de 0,3 mètre, alors que la distance minimale exigée est de trois (3) mètres en vertu de l'article 6.1.1, paragraphe 4, sous-paragraphe c) du Règlement de zonage numéro 2098.

- CONSIDÉRANT que la dérogation vise à corriger une erreur administrative ayant eu lieu lors de la rédaction du PPCMOI dont le requérant n'est pas responsable;
- CONSIDÉRANT que la dérogation est située en souterrain et qu'elle n'engendre aucun impact visuel sur le projet;
- CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:22

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une dérogation mineure (demande DM3003168859), pour un bâtiment multifamilial situé au 1395, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 500 619), afin d'autoriser une distance entre la construction souterraine non apparente et la ligne de terrain avant de 0,3 mètre, alors que la distance minimale exigée est de trois (3) mètres en vertu de l'article 6.1.1, paragraphe 4, sous-paragraphe c) du Règlement de zonage numéro 2098.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser une distance dérogatoire entre la construction souterraine non apparente (stationnement en sous-sol) et la ligne de terrain avant. La dérogation est liée au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) PP-18 adopté le 20 mars 2020 (CA20 20 0107). Le PPCMOI consiste à construire un bâtiment multifamilial de 22 logements au coin du boulevard Shevchenko et de la rue Robert. Une erreur administrative est survenue lors de rédaction du PPCMOI, la dérogation mentionnée ci-haut n'a pas été textuellement écrite dans celui-ci alors qu'elle aurait dû l'être. L'élément dérogatoire était par contre visible sur les plans en annexe du PPCMOI.

Le requérant justifie la demande de dérogation mineure par les éléments suivants :

1. La dérogation vise à corriger une erreur administrative ayant eu lieu lors de la rédaction du PPCMOI;
2. Le requérant n'est pas responsable de cette erreur;
3. La dérogation est située en souterrain et n'engendre aucun impact visuel sur le projet;
4. La réglementation actuelle pose un préjudice sérieux au requérant qui devrait revoir l'entièreté de son projet pour pouvoir se conformer à celle-ci.

Pour ces raisons, le requérant demande une dérogation mineure visant à autoriser une distance entre la construction souterraine non apparente et la ligne de terrain avant de 0,3 mètre, alors que la distance minimale exigée est de trois (3) mètres en vertu de l'article 6.1.1, paragraphe 4, sous-paragraphe c) du Règlement de zonage 2098.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2020/03/20 CA20 20 0107 : PP-18

**DESCRIPTION**



D'accorder une dérogation mineure (demande DM3003168859), pour un bâtiment multifamilial situé au 1395, boulevard Shevchenko (lot numéro 1 500 619), afin d'autoriser une distance entre la construction souterraine non apparente et la ligne de terrain avant de 0,3 mètre, alors que la distance minimale exigée est de trois (3) mètres en vertu de l'article 6.1.1, paragraphe 4, sous-paragraphe c) du Règlement de zonage numéro 2098.

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 4 mai 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime à la dérogation pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que la dérogation vise à corriger une erreur administrative ayant eu lieu lors de la rédaction du PPCMOI dont le requérant n'est pas responsable;
- CONSIDÉRANT que la dérogation est située en souterrain et qu'elle n'engendre aucun impact visuel sur le projet;
- CONSIDÉRANT que l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au requérant;
- CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- CONSIDÉRANT que la demande ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol, ni une zone soumise à des contraintes particulières pour des questions de sécurité publique, ni les dispositions de zonage ou lotissement relatives aux droits acquis;
- CONSIDÉRANT que la dérogation respecte le Plan d'urbanisme.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **MONTRÉAL 2030**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707674), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 744).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707674), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 744).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:44

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707674), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 744).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain, situé sur la rue Lapierre et transversal à la rue Pigeon, accueille présentement un bâtiment portant le numéro d'immeuble 2051. Ce bâtiment, non assujéti au Règlement de démolition LAS-0145, en vertu de l'article 7 par. 7 de ce même règlement, sera démolé pour permettre la subdivision du lot en sept (7) nouveaux lots ainsi que la construction de sept (7) bâtiments résidentiels quadrifamiliaux. Le site, fortement minéralisé, possède un grand potentiel de requalification et de mise en valeur.

La demande vise la construction d'un bâtiment quadrifamilial d'une hauteur de trois étages, pour un total de quatre unités d'habitations, donnant sur la rue Pigeon. Ce bâtiment est l'un des sept nouveaux bâtiments prévus dans le projet de rénovation. Trois des bâtiments feront face à la rue Pigeon, tandis que les quatre autres feront face à la rue Lapierre. L'implantation désalignée des bâtiments, la variation de couleur au niveau de la brique et l'insertion de parement léger sur les façades avant et arrière contribuent au dynamisme du projet et à créer un ensemble rythmé. L'entièreté des cases de stationnement sera située au sous-sol, ce qui permettra l'aménagement d'une forte proportion d'espaces végétalisés, de même qu'une allée centrale piétonne en pavé.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction du bâtiment quadrifamilial jumelé de trois (3) étages;
- Aménagement de quatre (4) cases de stationnement en sous-sol.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Meridian Brick de format modulaire métrique, dans les teintes Tuxedo (gris foncé), Tuscan glaze (gris pâle) et Rum raisin velours (rouge), ou équivalent;
- Parement léger, revêtement métallique Vicwest, modèle AD3000 dans les teintes Gris Régent (gris pâle) et Gris Anthracite (gris foncé), ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au chapitre 18 (Secteur Lapierre).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707674), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 744).

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de mettre en valeur un terrain sous-utilisé;
- CONSIDÉRANT que le projet augmente le verdissement du site de façon substantielle;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement d'un espace vert intéressant permettant de lier les rues Lapierre et Pigeon;
- CONSIDÉRANT que la hauteur des bâtiments sur la rue Pigeon s'harmonise à celle des bâtiments résidentiels situés au sud de cette rue;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique, Secteur Lapierre);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707794), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 745).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707794), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 745).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:43

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION****Dossier # :1229582009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707794), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 745).

**CONTENU****CONTEXTE**

Le terrain, situé sur la rue Lapierre et transversal à la rue Pigeon, accueille présentement un bâtiment portant le numéro d'immeuble 2051. Ce bâtiment, non assujéti au Règlement de démolition LAS-0145, en vertu de l'*article 7 par. 7* de ce même règlement, sera démoli pour permettre la subdivision du lot en sept (7) nouveaux lots ainsi que la construction de sept (7) bâtiments résidentiels quadrifamiliaux. Le site, fortement minéralisé, possède un grand potentiel de requalification et de mise en valeur.

La demande vise la construction d'un bâtiment quadrifamilial d'une hauteur de trois (3) étages, pour une somme de quatre (4) unités d'habitations, donnant sur la rue Pigeon. Ce bâtiment est l'un des sept (7) nouveaux bâtiments prévus dans le projet de rénovation. Trois (3) des bâtiments feront face à la rue Pigeon, tandis que les quatre (4) autres feront face à la rue Lapierre. L'implantation désalignée des bâtiments, la variation de couleur au niveau de la brique et l'insertion de parement léger sur les façades avant et arrière contribuent au dynamisme du projet et à créer un ensemble rythmé. L'entièreté des cases de stationnement sera située au sous-sol, ce qui permettra l'aménagement d'une forte proportion d'espaces végétalisés, de même qu'une allée centrale piétonne en pavé.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction du bâtiment quadrifamilial jumelé de trois (3) étages;
- Aménagement de quatre (4) cases de stationnement en sous-sol.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Meridian Brick de format modulaire métrique, dans les teintes Tuxedo (gris foncé), Tuscan glaze (gris pâle) et Rum raisin velours (rouge), ou équivalent;
- Parement léger, revêtement métallique Vicwest, modèle AD3000 dans les teintes Gris Régent (gris pâle) et Gris Anthracite (gris foncé), ou équivalent.



Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au chapitre 18 (Secteur Lapierre).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707794), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 745).

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de mettre en valeur un terrain sous-utilisé;
- CONSIDÉRANT que le projet augmente le verdissement du site de façon substantielle;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement d'un espace vert intéressant permettant de lier les rues Lapierre et Pigeon;
- CONSIDÉRANT que la hauteur des bâtiments sur la rue Pigeon s'harmonise à celle des bâtiments résidentiels situés au sud de cette rue;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique, Secteur Lapierre );
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707795), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 746).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707795), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 746).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:42

**Signataire :** Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707795), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 746).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain, situé sur la rue Lapierre et transversal à la rue Pigeon, accueille présentement un bâtiment portant le numéro d'immeuble 2051. Ce bâtiment, non assujéti au Règlement de démolition LAS-0145, en vertu de l'article 7 par. 7 de ce même règlement, sera démoli pour permettre la subdivision du lot en sept nouveaux lots ainsi que la construction de sept bâtiments résidentiels quadrifamiliaux. Le site, fortement minéralisé, possède un grand potentiel de requalification et de mise en valeur.

La demande vise la construction d'un bâtiment quadrifamilial d'une hauteur de trois (3) étages, pour une somme de quatre (4) unités d'habitations, donnant sur la rue Pigeon. Ce bâtiment est l'un des sept (7) nouveaux bâtiments prévus dans le projet de rénovation. Trois (3) des bâtiments feront face à la rue Pigeon, tandis que les quatre (4) autres feront face à la rue Lapierre. L'implantation désalignée des bâtiments, la variation de couleur au niveau de la brique et l'insertion de parement léger sur les façades avant et arrière contribuent au dynamisme du projet et à créer un ensemble rythmé. L'entièreté des cases de stationnement sera située au sous-sol, ce qui permettra l'aménagement d'une forte proportion d'espaces végétalisés, de même qu'une allée centrale piétonne en pavé.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction du bâtiment quadrifamilial isolé de trois (3) étages;
- Aménagement de quatre cases de stationnement en sous-sol.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Meridian Brick de format modulaire métrique, dans les teintes Tuxedo (gris foncé), Tuscan glaze (gris pâle) et Rum raisin velours (rouge), ou équivalent.
- Parement léger, revêtement métallique Vicwest, modèle AD3000 dans les teintes Gris Régent (gris pâle) et Gris Anthracite (gris foncé), ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au chapitre 18 (Secteur Lapierre).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707795), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadri-familial (Lot numéro 6 431 746).

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de mettre en valeur un terrain sous-utilisé;
- CONSIDÉRANT que le projet augmente le verdissement du site de façon substantielle;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement d'un espace vert intéressant permettant de lier les rues Lapierre et Pigeon;
- CONSIDÉRANT que la hauteur des bâtiments sur la rue Pigeon s'harmonise à celle des bâtiments résidentiels situés au sud de cette rue;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique, Secteur Lapierre);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707694), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 743).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707694), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 743).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:41

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707694), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 743).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain, situé sur la rue Lapierre et transversal à la rue Pigeon, accueille présentement un bâtiment portant le numéro d'immeuble 2051. Ce bâtiment, non assujéti au Règlement de démolition LAS-0145, en vertu de l'article 7 par. 7 de ce même règlement, sera démoli pour permettre la subdivision du lot en sept (7) nouveaux lots ainsi que la construction de sept (7) bâtiments résidentiels quadrifamiliaux. Le site, fortement minéralisé, possède un grand potentiel de requalification et de mise en valeur.

La demande vise la construction d'un bâtiment quadrifamilial d'une hauteur de trois (3) étages, pour une somme de quatre (4) unités d'habitations, donnant sur la rue Lapierre. Ce bâtiment est l'un des sept (7) nouveaux bâtiments prévus dans le projet de rénovation. Trois (3) des bâtiments feront face à la rue Pigeon, tandis que les quatre (4) autres feront face à la rue Lapierre. L'implantation désalignée des bâtiments, la variation de couleur au niveau de la brique et l'insertion de parement léger sur les façades avant et arrière contribuent au dynamisme du projet et à créer un ensemble rythmé. L'entièreté des cases de stationnement sera située au sous-sol, ce qui permettra l'aménagement d'une forte proportion d'espaces végétalisés, de même qu'une allée centrale piétonne en pavé.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction du bâtiment quadrifamilial isolé de trois (3) étages;
- Aménagement de quatre (4) cases de stationnement en sous-sol.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Meridian Brick de format modulaire métrique, dans les teintes Tuxedo (gris foncé), Tuscan glaze (gris pâle) et Rum raisin velours (rouge), ou équivalent.
- Parement léger, revêtement métallique Vicwest, modèle AD3000 dans les teintes Gris Régent (gris pâle) et Gris Anthracite (gris foncé), ou équivalent.



Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au chapitre 18 (Secteur Lapierre).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707694), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 743).

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de mettre en valeur un terrain sous-utilisé;
- CONSIDÉRANT que le projet augmente le verdissement du site de façon substantielle;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement d'un espace vert intéressant permettant de lier les rues Lapierre et Pigeon;
- CONSIDÉRANT que la hauteur des bâtiments sur la rue Pigeon s'harmonise à celle des bâtiments résidentiels situés au sud de cette rue;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique, Secteur Lapierre);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707695), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 742).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707695), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 742).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:40

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707695), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 742).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain, situé sur la rue Lapierre et transversal à la rue Pigeon, accueille présentement un bâtiment portant le numéro d'immeuble 2051. Ce bâtiment, non assujéti au Règlement de démolition LAS-0145, en vertu de l'article 7 par. 7 de ce même règlement, sera démoli pour permettre la subdivision du lot en sept (7) nouveaux lots ainsi que la construction de sept (7) bâtiments résidentiels quadrifamiliaux. Le site, fortement minéralisé, possède un grand potentiel de requalification et de mise en valeur.

La demande vise la construction d'un bâtiment quadrifamilial d'une hauteur de trois (3) étages, pour une somme de quatre (4) unités d'habitations, donnant sur la rue Lapierre. Ce bâtiment est l'un des sept (7) nouveaux bâtiments prévus dans le projet de rénovation. Trois (3) des bâtiments feront face à la rue Pigeon, tandis que les quatre (4) autres feront face à la rue Lapierre. L'implantation désalignée des bâtiments, la variation de couleur au niveau de la brique et l'insertion de parement léger sur les façades avant et arrière contribuent au dynamisme du projet et à créer un ensemble rythmé. L'entièreté des cases de stationnement sera située au sous-sol, ce qui permettra l'aménagement d'une forte proportion d'espaces végétalisés, de même qu'une allée centrale piétonne en pavé.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction du bâtiment quadrifamilial jumelé de trois (3) étages;
- Aménagement de quatre (4) cases de stationnement en sous-sol.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Meridian Brick de format modulaire métrique, dans les teintes Tuxedo (gris foncé), Tuscan glaze (gris pâle) et Rum raisin velours (rouge), ou équivalent.
- Parement léger, revêtement métallique Vicwest, modèle AD3000 dans les teintes Gris Régent (gris pâle) et Gris Anthracite (gris foncé), ou équivalent. Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707695), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 742).

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de mettre en valeur un terrain sous-utilisé;
- CONSIDÉRANT que le projet augmente le verdissement du site de façon substantielle;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement d'un espace vert intéressant permettant de lier les rues Lapierre et Pigeon;
- CONSIDÉRANT que la hauteur des bâtiments sur la rue Pigeon s'harmonise à celle des bâtiments résidentiels situés au sud de cette rue;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique, Secteur Lapierre);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707697), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 741).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707697), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 741).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:40

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229582005

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707697), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 741).

**CONTENU****CONTEXTE**

Le terrain, situé sur la rue Lapierre et transversal à la rue Pigeon, accueille présentement un bâtiment portant le numéro d'immeuble 2051. Ce bâtiment, non assujéti au Règlement de démolition LAS-0145, en vertu de l'*article 7 par. 7* de ce même règlement, sera démoli pour permettre la subdivision du lot en sept nouveaux lots ainsi que la construction de sept bâtiments résidentiels quadrifamiliaux. Le site, fortement minéralisé, possède un grand potentiel de requalification et de mise en valeur.

La demande vise la construction d'un bâtiment quadrifamilial d'une hauteur de trois (3) étages, pour une somme de quatre (4) unités d'habitations, donnant sur la rue Lapierre. Ce bâtiment est l'un des sept (7) nouveaux bâtiments prévus dans le projet de rénovation. Trois (3) des bâtiments feront face à la rue Pigeon, tandis que les quatre (4) autres feront face à la rue Lapierre. L'implantation désalignée des bâtiments, la variation de couleur au niveau de la brique et l'insertion de parement léger sur les façades avant et arrière contribuent au dynamisme du projet et à créer un ensemble rythmé. L'entièreté des cases de stationnement sera située au sous-sol, ce qui permettra l'aménagement d'une forte proportion d'espaces végétalisés, de même qu'une allée centrale piétonne en pavé.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction du bâtiment quadrifamilial jumelé de trois (3) étages;
- Aménagement de quatre (4) cases de stationnement en sous-sol.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Meridian Brick de format modulaire métrique, dans les teintes Tuxedo (gris foncé), Tuscan glaze (gris pâle) et Rum raisin velours (rouge), ou équivalent;
- Parement léger, revêtement métallique Vicwest, modèle AD3000 dans les teintes Gris Régent (gris pâle) et Gris Anthracite (gris foncé), ou équivalent.



Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au chapitre 18 (Secteur Lapierre).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707697), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 741).

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de mettre en valeur un terrain sous-utilisé;
- CONSIDÉRANT que le projet augmente le verdissage du site de façon substantielle;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement d'un espace vert intéressant permettant de lier les rues Lapierre et Pigeon;
- CONSIDÉRANT que la hauteur des bâtiments sur la rue Pigeon s'harmonise à celle des bâtiments résidentiels situés au sud de cette rue;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique, Secteur Lapierre);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707696), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 740).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707696), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 740).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:39

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707696), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 740).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain, situé sur la rue Lapierre et transversal à la rue Pigeon, accueille présentement un bâtiment portant le numéro d'immeuble 2051. Ce bâtiment, non assujéti au Règlement de démolition LAS-0145, en vertu de l'article 7 par. 7 de ce même règlement, sera démolé pour permettre la subdivision du lot en sept (7) nouveaux lots ainsi que la construction de sept (7) bâtiments résidentiels quadrifamiliaux. Le site, fortement minéralisé, possède un grand potentiel de requalification et de mise en valeur.

La demande vise la construction d'un bâtiment quadrifamilial d'une hauteur de trois (3) étages, pour une somme de quatre (4) unités d'habitations, donnant sur la rue Lapierre. Ce bâtiment est l'un des sept nouveaux bâtiments prévus dans le projet de rénovation. Trois des bâtiments feront face à la rue Pigeon, tandis que les quatre autres feront face à la rue Lapierre. L'implantation désalignée des bâtiments, la variation de couleur au niveau de la brique et l'insertion de parement léger sur les façades avant et arrière contribuent au dynamisme du projet et à créer un ensemble rythmé. L'entièreté des cases de stationnement sera située au sous-sol, ce qui permettra l'aménagement d'une forte proportion d'espaces végétalisés, de même qu'une allée centrale piétonne en pavé.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction du bâtiment quadrifamilial isolé de trois (3) étages;
- Aménagement de quatre (4) cases de stationnement en sous-sol.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique d'argile Meridian Brick de format modulaire métrique, dans les teintes Tuxedo (gris foncé), Tuscan glaze (gris pâle) et Rum raisin velours (rouge), ou équivalent.
- Parement léger, revêtement métallique Vicwest, modèle AD3000 dans les teintes Gris Régent (gris pâle) et Gris Anthracite (gris foncé), ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au chapitre 18 (Secteur Lapierre).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3002707696), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'un bâtiment quadrifamilial (Lot numéro 6 431 740).

### **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet permet de mettre en valeur un terrain sous-utilisé;
- CONSIDÉRANT que le projet augmente le verdissement du site de façon substantielle;
- CONSIDÉRANT que le projet propose l'aménagement d'un espace vert intéressant permettant de lier les rues Lapierre et Pigeon;
- CONSIDÉRANT que la hauteur des bâtiments sur la rue Pigeon s'harmonise à celle des bâtiments résidentiels situés au sud de cette rue;
- CONSIDÉRANT que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public et assure un environnement sécuritaire;
- CONSIDÉRANT que toutes les nouvelles cases de stationnement sont localisées en sous-sol;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Transition écologique, Secteur Lapierre);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **MONTRÉAL 2030**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1229582003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003167101), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé situé au 55, avenue Stirling (lot 1 929 756).

Il est recommandé :

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003167101), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé situé au 55, avenue Stirling (lot 1 929 756).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:34

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1229582003

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003167101), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé situé au 55, avenue Stirling (lot 1 929 756).

**CONTENU****CONTEXTE**

La demande vise un agrandissement en cour arrière qui fera office de salon et d'accès au sous-sol d'une habitation unifamiliale isolée construite en 1944. Le projet permettra d'agrandir le rez-de-chaussée du bâtiment principal et le sous-sol.

Le revêtement extérieur de l'agrandissement sera identique à l'existant. Plus précisément, il s'agira du matériau et modèle suivants :

- Parement en brique, de la compagnie Meridian Briques (Canada Brick), format QBC (8"x 2-1/4"), couleur Copper Smooth, ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 25 (secteurs et bâtiments patrimoniaux).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis d'agrandissement (demande AG3003167101), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment unifamilial isolé situé au 55, avenue Stirling (lot 1 929 756).

**JUSTIFICATION**

À sa séance du 4 mai 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet met en valeur les caractéristiques architecturales du bâtiment;
- CONSIDÉRANT que le projet privilégie des matériaux et des détails



- architecturaux de qualité équivalente à celle des parties d'origine;
- CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (secteurs et bâtiments patrimoniaux);
- CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

### **MONTRÉAL 2030**

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

## IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU

Le : 2022-05-24

Chef de division - Urbanisme

Directeur



**Dossier # : 1229582002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3003150855), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale mixte au 1791-1819, avenue Dollard (Lot numéro 1 724 957).

Il est recommandé :  
D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3003150855), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale mixte au 1791-1819, avenue Dollard (Lot numéro 1 724 957).

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 17:28

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1229582002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3003150855), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale mixte au 1791-1819, avenue Dollard (Lot numéro 1 724 957).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le terrain localisé sur l'avenue Dollard et portant le numéro de lot 1 724 957 accueille présentement un bâtiment commercial d'un seul étage datant de 1977. Considérant que le bâtiment est dérogoire de par son usage (clinique médicale), qu'il est actuellement vacant et que les études fournies par le requérant démontrent qu'il ne possède aucune valeur patrimoniale significative, une autorisation de démolition (demande 3003098034) a été accordée par le Comité de démolition de l'arrondissement de LaSalle lors de la séance du 6 avril 2022.

La présente demande vise à autoriser le projet de construction qui prendra place sur le site. Il s'inscrit dans un contexte de planification récente pour le secteur de l'avenue Dollard (Vision Dollard). Le projet atteint les principaux objectifs qui découlent de cette planification, soit d'offrir une mixité des fonctions, une cohabitation harmonieuse des usages, des stationnements moins visibles, un meilleur encadrement de la rue, un verdissement accru, une plus grande animation de la rue et de permettre des déplacements sécuritaires.

Essentiellement, le projet consiste en la construction d'un bâtiment multifamilial mixte de 166 logements avec des espaces commerciaux au rez-de-chaussée. Ces locaux commerciaux seront situés dans la portion du bâtiment faisant face à l'avenue Dollard, afin de contribuer à l'animation et au dynamisme de la rue. La construction comprendra cinq (5) étages avec mezzanine et la toiture sera partiellement végétalisée. Les façades du bâtiment seront composées majoritairement de briques de différentes teintes et de revêtement métallique léger au niveau du rez-de-chaussée commercial et sur les mezzanines. Les cadres de portes et fenêtres seront de la même teinte que le revêtement léger.

Le site, actuellement presque entièrement imperméable et dépourvu de végétation, sera mis en valeur par l'aménagement d'un espace civique de grande ampleur à l'avant du bâtiment, accessible directement depuis l'avenue Dollard. D'autres espaces communs de moins grande ampleur seront également aménagés au cœur du site, comme une aire de jeux pour enfants et une aire de détente. La plantation de nombreux végétaux et arbres à grand déploiement contribuera également à la déminéralisation du terrain. Au total, 215 cases de stationnement seront aménagées, dont 196 au sous-sol et 19 hors sol. Neuf (9) cases seront dédiées aux

personnes à mobilité réduite et seize (16) cases seront munies de bornes de recharge électrique.

Les travaux de la demande visent les éléments suivants :

- Construction d'un bâtiment multifamilial mixte de cinq (5) étages avec mezzanines comprenant 166 logements et des espaces commerciaux au rez-de-chaussée;
- Aménagement de 196 cases de stationnement au sous-sol et 19 cases en surface.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- Parement lourd, brique Belden dans les teintes Alaska White (blanc), English Grey (gris) et Vintage Grey (noir), ou équivalent;
- Parement léger, revêtement métallique Alpolic FR Panel dans la teinte DCX metallic copper (cuivre) ou équivalent.

Les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvent au chapitre 3 (Accessibilité universelle), au chapitre 4 (Transition écologique), ainsi qu'au chapitre 20 (Avenue Dollard)

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Autorisation de démolition (demande 3003098034)

## **DESCRIPTION**

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (demande CO3003150855), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale mixte au 1791-1819, avenue Dollard (Lot numéro 1 724 957).

## **JUSTIFICATION**

À sa séance du 6 avril 2022, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable unanime au projet, pour les raisons suivantes :

- Considérant que le projet permet de mettre en valeur un terrain présentement sous-utilisé;
- Considérant que le projet tend à concevoir des aménagements inclusifs, sécuritaires et confortables pour les usagers;
- Considérant que le projet augmente de façon significative le verdissement du site, tout en réduisant l'îlot de chaleur urbain;
- Considérant que les stationnements seront aménagés majoritairement en sous-sol;
- Considérant que le projet contribue à mettre en valeur le domaine public par l'aménagement d'une place civique d'envergure donnant sur l'avenue Dollard;
- Considérant que le projet confère une identité architecturale distinctive tout en assurant une cohabitation et une implantation harmonieuse avec les bâtiments et les quartiers adjacents;
- Considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (Avenue Dollard);
- Considérant que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

**MONTRÉAL 2030**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Pascal LAVOIE  
Chef de division - Urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Hugo ROUSSEAU  
Directeur

Le : 2022-05-24



**Dossier # : 1227405006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Maintenir les règles de stationnement actuelles sur la terrasse de la Beauce

De maintenir les règles de stationnement actuelles sur la terrasse de la Beauce.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-24 09:21

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1227405006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Maintenir les règles de stationnement actuelles sur la terrasse de la Beauce

**CONTENU****CONTEXTE**

Une pétition a été déposée à la mairie d'arrondissement le 26 juillet 2021 visant l'ajout d'une zone de stationnement sur rue réservé aux résidents de la terrasse de la Beauce. Cette demande a été déposée à la séance ordinaire du conseil du 30 août 2021.

Un sondage a été effectué auprès des citoyens demeurant dans les 14 résidences de la terrasse de la Beauce. Nous avons reçu 9 réponses, ce qui représente un taux de participation de 64 %.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA21 20 0344 - Déposer une pétition demandant une zone de stationnement réservé aux résidents sur la terrasse de la Beauce.

**DESCRIPTION**

Bien que 89 % des répondants ont déclaré être en faveur d'un tel nouveau secteur, ceci représente seulement 57 % des répondants de la zone ciblée. De plus, il n'y a pas de pôle à proximité générant des déplacements importants vers la terrasse de la Beauce pouvant justifier la création d'une nouvelle zone de stationnement réservé aux résidents. La création de telles zones ne vise pas à interdire le stationnement aux citoyens des rues voisines.

**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**



## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Une lettre sera transmise à tous les citoyens sondés afin de les informer des résultats du sondage.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

---

Autre intervenant et sens de l'intervention

---

Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nathalie HADIDA  
Chef de division relations avec les citoyens et  
greffe

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre DUPUIS  
Directeur

Le : 2022-05-19



**Dossier # : 1226456006**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil d'arrondissement

**Projet :** -

**Objet :** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**Signé par** Christianne CYRENNE Le 2022-05-26 14:18

**Signataire :**

Christianne CYRENNE

---

directeur(-trice) - arrondissement  
LaSalle , Direction

**IDENTIFICATION**

Dossier # :1226456006

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**CONTENU****CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

---

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée BOULANGER  
Chef de division ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Josée BOULANGER  
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2022-05-25